



Minister for  
International Trade

Ministre du  
Commerce extérieur

---

# COMMUNIQUÉ

---

NO 129

Le 27 juin 1986

## LES BLOCS ET BILLONS DE CÈDRE ROUGE SONT AJOUTÉS À LA LISTE DE MARCHANDISES D'EXPORTATION CONTRÔLÉE

L'honorable James Kelleher, ministre du commerce extérieur et secrétaire d'État aux Affaires extérieures suppléant a annoncé aujourd'hui que les blocs et les billons de cèdre rouge ont été ajoutés à la liste des marchandises d'exportation contrôlée par un décret du conseil daté du 26 juin.

"Cela signifie, a dit M. Kelleher, que les blocs et les billons de cèdre rouge ne peuvent être exportés sans une licence et que leur inclusion dans la liste constitue une garantie que le gouvernement peut surveiller et contrôler la situation et s'assurer que des emplois ne passent pas de la Colombie-Britannique aux États-Unis."

Les blocs et les billons de cèdre rouge sont des bardeaux et des bardeaux fendus semi-finis et comprennent des flans en cèdre rouge. Ces articles ont été inscrits sur la liste afin d'en favoriser la transformation plus poussée au Canada. Depuis que le gouvernement américain a imposé des droits de 35 % sur les bardeaux et les bardeaux fendus, la demande de blocs et de billons de cèdre rouge a augmenté de façon spectaculaire aux États-Unis.

Canada

.../2

---

Les demandes de licence d'exportation soumises par les exportateurs de la Colombie-Britannique seront examinées par le Comité consultatif fédéral sur l'exportation du bois d'oeuvre, à Vancouver, procédure déjà en place pour les exportations de billes de toutes les essences. Les demandes provenant des autres régions devront être soumises directement à la Direction du contrôle des exportations, Direction générale des relations commerciales spéciales, ministère des Affaires extérieures. Dans tous les cas, des licences pourront être délivrées sous l'autorité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais les licences d'exportation de billes, de blocs et de billons de cèdre rouge vers les États-Unis seront généralement refusées.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Eugene Smith, Comité consultatif fédéral sur l'exportation du bois d'oeuvre, Vancouver, en composant (604) 661-2227, ou à la Direction du contrôle des exportations, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, au numéro (613) 996-2387.